

# ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2020

---

RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N° 2019-950 - (N° 2367)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CL167

présenté par

Mme Untermaier, Mme Karamanli, M. Saulignac et les membres du groupe Socialistes et apparentés

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE UNIQUE, insérer l'article suivant:**

Au deuxième alinéa de l'article L. 111-6 du code de la justice pénale des mineurs, dans sa rédaction résultant de l'ordonnance n° 2019-950 du 11 septembre 2019 précitée, les mots : « une mise à l'épreuve éducative » sont remplacés par les mots : « un accompagnement éducatif ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La notion de « mise à l'épreuve éducative » induit un caractère répressif et n'exprime pas assez clairement la dimension éducative qui s'attache à la justice des mineurs. Nous proposons que ce changement soit opéré pour les 36 autres occurrences de cette expression dans le code.